ESPRIT RENOV TOITURES
SARL au capital de 1200€
Siège social 543 RUE DE LA CASTELLE
34070 MONTPELLIER
Rcs MONTPELLIER 982 485 310

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE,
le 02 MAI, à 9 heures

Les associés de la société ESPRIT RENOV TOITURES, SARL au capital de 1200€, divisé en 1200 PARTS de 1€ chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire au siège social, sur la convocation de la gérance.

Sont présents :
Monsieur Mickael DAMIN, propriétaire de ---------- 400 PARTS
Monsieur Nicolas RACMACKERS, propriétaire de ---------- 400 PARTS
Monsieur David DAMIN, propriétaire de ---------- 400 PARTS

Total ---------- 1200 parts

Seuls associés de la société et représentant en tant que telle la totalité des PARTS émises par la société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mickael DAMIN, Co-Gérant.

L'ordre du jour suivant est adopté :

- Modification de la dénomination
- Modification de l'objet social
- Agrément d'un nouvel associé
- Nomination d'un cogérant
- Modification des statuts

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,

Le Gérant déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Cette lecture terminée, le Gérant déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes ;

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, décide de modifier la dénomination de la société qui deviendra à compter de ce jour : ABC ENERGIE & CO

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, décide de modifier l'objet social qui deviendra à compter de ce jour :

Couverture, Électricité, Photovoltaïque, Bornes de recharges et toute activité pouvant se rattacher à l'objet

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, décide d'agréer monsieur DAL MOLIN Olivier, Simon demeurant 45 ruelle des Nenuphars, 27340 CIRQUEBEUF SUR SEINE en tant que nouvel associé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale nomme à compter de ce jour à la Gérance monsieur DAL MOLIN Olivier, Simon demeurant 45 ruelle des Nenuphars, 27340 CIRQUEBEUF SUR SEINE pour une durée indéterminée.

monsieur DAL MOLIN Olivier, Simon déclare accepter ces fonctions et qu'il n'existe aucune incompatibilité à l'exercice de ces fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la cession de parts à compter du 02/05/2024 avec la répartition comme suit :

- Monsieur DAMIN Mickael 300 parts
- Monsieur Nicolas RACMACKERS 300 parts
- Monsieur DAMIN David 300 parts
- Monsieur DAL MOLIN Olivier, Simon 300 parts
- Total des parts formant le capital social 1200 parts

L'assemblée Générale, compte tenu des résolutions précédentes, décide de modifier les articles 2 3 et 8 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents ou leur mandataire.

Feuille de présence	PARTS	signatures
Monsieur Mickael DAMIN	400	
Monsieur Nicolas RACMACKERS	400	
Monsieur David DAMIN	400	